

Délibération n° 2017-04-01

OBJET : PROJET DE CREDIT BAIL HOTEL RESTAURANT 14, Place du commerce à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de rénovation de l'Hôtel Restaurant situé 14, Place du Commerce à Saint-Rémy-sur-Durolle et la délibération du 10 février 2017 relative à la mission d'assistance juridique et fiscale avec SELARL CESIS pour l'établissement d'un crédit-bail immobilier pour la gestion de cet établissement.

Il présente à l'Assemblée le projet de crédit-bail immobilier établi par Maître Jean-Christophe BOYER, Notaire du preneur, 8 Avenue Léonard de Vinci, 63000 Clermont-Ferrand à intervenir entre la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE et la Société dénommée « O PTIT JUS », société à responsabilité limitée représentée par Monsieur Julien MAROLLES.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal :

ACCEPTE le projet de crédit-bail immobilier présenté à consentir par la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle au profit la Société dénommée « O PTIT JUS », société à responsabilité limitée représentée par Monsieur Julien MAROLLES et consentir également toute servitude pour la réalisation de l'opération projetée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce crédit-bail immobilier

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 12 avril 2017

Délibération n° 2017-04-02

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017 - Amicale des Sapeurs-Pompiers

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu le Budget primitif en date du 30 mars 2017 prévoyant un montant global de 17 800,00 € au bénéfice des associations (compte 6574)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE sur proposition de la commission vie associative.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer et à fixer le montant de cette subvention exceptionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de fixer comme suit la liste des bénéficiaires :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200,00 €
------------------------------	----------

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 27 avril 2017

Délibération n° 2017-04-03

OBJET : HOTEL RESTAURANT « LE CHANTECLAIR » Aménagement d'un Bar

Les travaux de réhabilitation de l'hôtel restaurant ont débutés, il convient aujourd'hui de prévoir la fabrication et la pose d'un bar.

Diverses sociétés ont été consultées. Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la meilleure offre à savoir :

- Monsieur CHIROL Marc – 22 Rue des Varennes – Zone Industrielle – 63170 AUBIERE pour un montant H.T. de 20 000,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTE l'offre de Monsieur CHIROL Marc – 22 Rue des Varennes – Zone Industrielle – 63170 AUBIERE pour un montant H.T. de 20 000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif « Le Chanteclair » 2017

ADOPTE à l'unanimité.

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 27 avril 2017